

Obtention de la marque Tourisme et Handicap

Mise à jour : Il y a 1 an

Nature et objectif de l'aide

Accompagner le développement de la marque « Tourisme & Handicap » en Seine-Maritime. Aider au financement d'aménagements permettant d'obtenir ou de renouveler cette marque voire de l'étendre à d'autres pictogrammes.

Bénéficiaires

- Communes
- Groupements de communes
- Offices de tourisme tous statuts

NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES ET TAUX D'INTERVENTION

DÉPENSES ÉLIGIBLES	TAUX DE FINANCEMENT	PLANCHER / PLAFOND
<ul style="list-style-type: none">• Acquisitions immobilières,• Travaux réalisés par des entreprises,• Matériaux et équipements achetés par le maître d'ouvrage,• Frais d'architecte ou de maîtrise d'œuvre,• Équipements adaptés pour les hébergements touristiques (campings, aires de camping-cars...).	50%	Pas de plancher de dépenses Plafond de dépenses : 30 000 € HT
<p>Le solde de la subvention sera versé après obtention ou renouvellement de la marque ou obtention des pictogrammes supplémentaires.</p> <p>Les opérations proposées devront faire l'objet d'une pré-évaluation obligatoire à l'obtention de la marque pour 2 handicaps à minima.</p> <p>Les sites de visites doivent être ouverts au public au moins 50 jours dans l'année.</p>		

Pièces à fournir au dépôt du dossier

- Délibération du maître d'ouvrage approuvant la dépense et sollicitant la subvention,
- Formulaire de demande de subvention complété, comprenant une présentation du projet et un plan de financement prévisionnel,
- Devis définitifs détaillés ou résultats des procédures de mise en concurrence (documents résultant des procédures menées conformément aux règles de la commande publique),
- Éléments disponibles pour une visualisation du projet (plan de situation géographique, localisation du site, photos, plans, esquisses...),
- Compte-rendu de la visite conseil de la Coordination Handicap Normandie (CHN) ou de Seine-Maritime Attractivité (SMA).

Direction de référence

DIRECTION DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES